



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**LYCÉE POLYVALENT FERNAND ET NADIA LÉGER**  
**LYCÉE DES MÉTIERS DU SOCIAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES**  
Argenteuil

# LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES

**Lycée Fernand et Nadia Léger**

**ARGENTEUIL**



Rentrée 2024-2025

## CONSEILS PRATIQUES :

### 1. Règles de fonctionnement au lycée :

Au lycée, vous aurez une forte impression de liberté et d'autonomie, mais gare au vertige ! Vous devez apprendre à gérer très rapidement cette liberté !

- Le règlement intérieur : Dès la rentrée, il faudra **lire, signer et faire signer à vos parents les différents règlements du lycée** (règlement intérieur, charte de la laïcité, règlement du CDI, règlement du foyer des élèves...) qui figurent au sein du carnet de liaison.
- Carnet de liaison : Pensez à mettre une **photo (récente) de vous sur votre carnet de liaison** dès la rentrée. Le carnet est **individuel, personnel** et ne doit en aucun cas être prêté à un camarade. **Votre carnet de liaison vous sera demandé à CHAQUE entrée au lycée**. En cas d'oubli de carnet, l'accès au lycée peut vous être refusé (plan Vigipirate). **N'importe quel adulte du lycée** peut être amené à vous le demander et **vous devez obligatoirement le présenter s'il vous est demandé**.
- Entrées et sorties : Les entrées et sorties du lycée se font uniquement pendant les horaires prévus à cet effet (voir règlement intérieur). **La grille ne sera pas ouverte par la vie scolaire ou par les personnels de loge en dehors de ces horaires**. **Le carnet de liaison est à présenter obligatoirement** à chaque entrée au lycée.
- Laïcité : **Le lycée est un espace laïque**. Le port **d'un signe ostentatoire au sein de l'établissement** (cour de récréation, couloirs, classe...) est **strictement interdit**. Le non respect de cette règle pourra mener à un entretien avec le chef d'établissement ainsi qu'à des sanctions.
- Tabac : L'usage du tabac est interdit dans le lycée comme dans tous les lieux publics (décret de novembre 2006). L'usage d'autres produits ou substances (alcool, drogues, etc.) est formellement prohibé et peut être pénalement répréhensible.
- Téléphones portables : **Les portables sont éteints en classe, les écouteurs et portables doivent être rangés**. Les portables sont acceptés dans la cour de récréation et au foyer des élèves. **Il est interdit de brancher son téléphone portable en classe ou sur les prises dans les couloirs du lycée** (le seul endroit où il est autorisé de recharger son téléphone est le foyer des élèves).
- Matériel scolaire : Quand vous venez au lycée, vous devez être en possession de votre matériel scolaire (demandé par les enseignants en début d'année). Vous devez avoir un sac à dos ou cartable ou sac d'un format raisonnable et pas juste un petit sac à main/petite sacoche.

- Orientation : Il vous sera demandé de réfléchir assez tôt à votre projet d'orientation. Pour cela vous pouvez vous appuyer sur l'aide des conseillères d'orientation psychologues (PsyEN). Elles sont situées dans le pôle médico-social. N'attendez pas le dernier moment (fin de l'année) pour aller la rencontrer !
- Absences et retards : Chaque absence et retard doivent être justifiés au moment de votre retour en classe dans un délai de 48h maximum. Au lycée, vous êtes plus autonomes certes, mais il est souhaitable que vos parents exercent un suivi régulier de votre travail scolaire, de vos résultats et de votre assiduité en cours. Vos parents seront avisés de vos absences par SMS et via l'ENT. En cas d'absences répétées ils seront contactés et/ou convoqués par les CPE.
- Pronote et l'ENT : Vous aurez en début d'année scolaire des **codes de connexion à l'ENT** (ce code vous permettra également d'accéder à votre espace Pronote), ces codes sont valables d'une année à l'autre donc conservez les biens. Avec vos codes ENT vous aurez accès à la boîte mail de l'ENT, à vos notes, au cahier de texte, à vos absences, aux absences de professeurs, aux casiers numériques de vos professeurs et à bien d'autres informations. Vos codes de connexion sont essentiels **au suivi de votre scolarité** et doivent être **conservés précieusement**. Vos parents recevront également des codes de connexion « parents » pour qu'ils accèdent à leur propre espace sur l'ENT.
- Dispense d'EPS : Toute dispense d'EPS (ponctuelle ou longue) doit être **remplie par le médecin traitant sur le document** prévu à cet effet en **page 30 du carnet** de liaison. Les dispenses sont **remises directement au professeur d'EPS**. **Les élèves, même dispensés doivent être présents en cours d'EPS** (cf. article du 11 avril 2019).
- Temps hors cours : Pendant votre temps libre au lycée, vous pouvez vous rendre au **CDI ou en permanence pour travailler** (le silence est exigé dans ces deux lieux) ou bien au **foyer** des élèves, ou dans la cour pour vous détendre. Vous n'êtes pas autorisés à rester dans les couloirs en dehors des heures de cours.

## 2. Le travail scolaire :

Le travail personnel et en autonomie est exigé au lycée et toutes les disciplines sont importantes. Le travail doit impérativement être **régulier** et il est essentiel de s'y mettre **dès le début de l'année** scolaire. Les **lieux d'étude pour travailler** (hors classe) au sein du lycée sont : le **CDI** (voir horaires sur la porte) et la **salle de permanence** (ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h).

## 3. L'organisation :

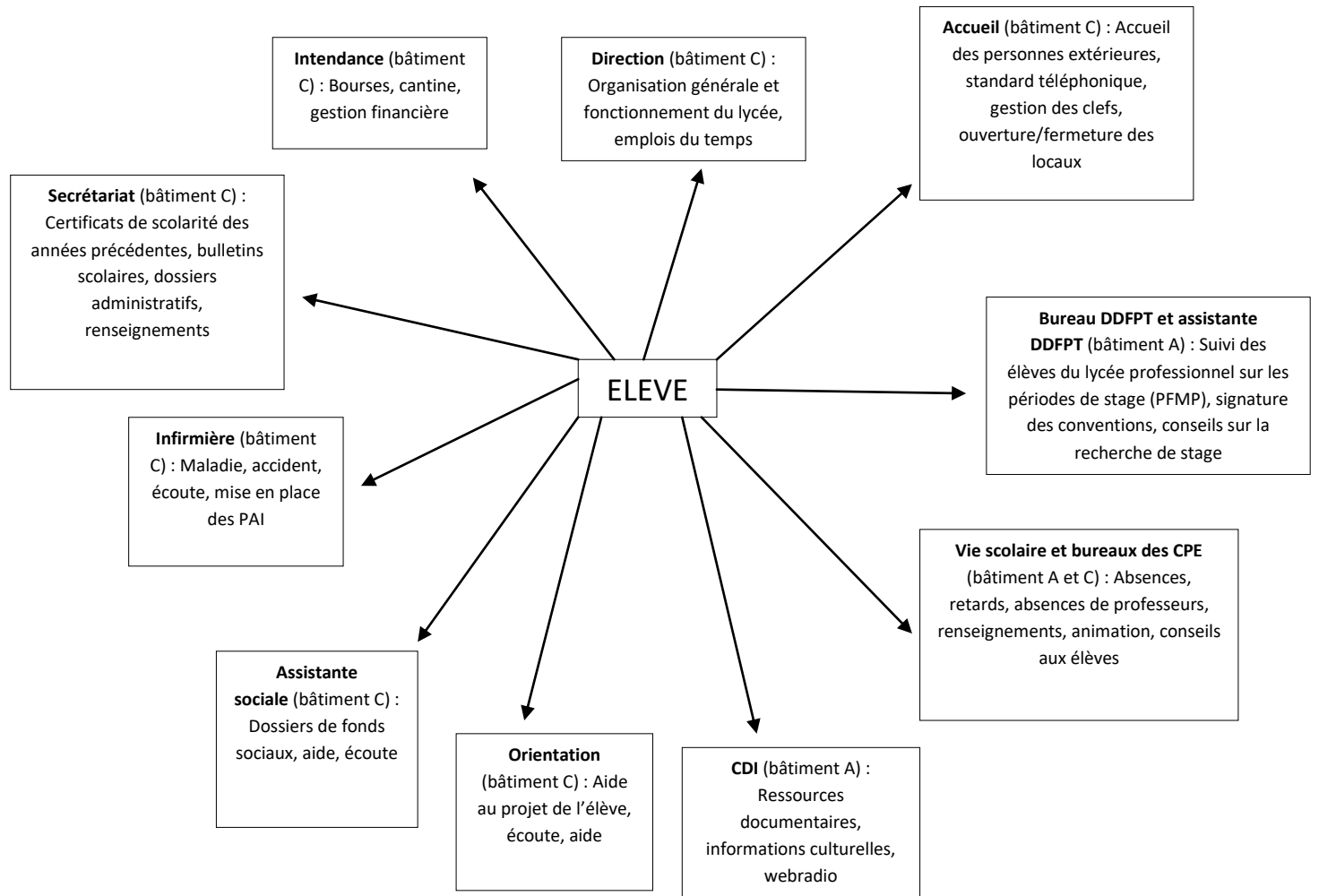
Votre réussite sera facilitée par une bonne organisation de votre semaine. Votre organisation doit tenir compte des impératifs suivants :

- Les cours (emploi du temps disponible sur Pronote via votre ENT et au dos de votre carnet de liaison)

- Les devoirs maison : sont à rendre **en temps et en heure** et sont à remettre **en mains propres** à l'enseignant concerné. N'attendez pas la dernière minute pour rendre vos devoirs maison.
- Le travail scolaire (lecture et correction des notes prises en cours, apprentissages, exercices, révisions...)
- Les loisirs et activités extra-scolaires (sport, musique...). Vos loisirs et activités ne doivent pas empiéter sur votre emploi du temps au lycée.
- Le sommeil (attention à l'usage du téléphone tard le soir...).

A vous de juger si vous pouvez tout faire ou si vous devez faire des choix. En effet, la gestion de votre temps sera essentielle à votre réussite et influence vos résultats scolaires.

## ORGANIGRAMME : Qui fait quoi ? A qui m'adresser ?



## LA VIE LYCEENNE :

### LA MDL :

La Maison Des Lycéens (MDL) du lycée est une **association** gérée par les élèves, pour les élèves.

La MDL participe à l'animation du lycée :

- Organisation d'événements, qu'ils soient dans ou hors établissement,
- Achat de matériel pour les temps libres des élèves : mobilier et jeux pour le foyer par exemple,
- Aménagement des espaces de détente pour les élèves,
- Participation ou organisation de projets, qu'ils émanent des élèves, de classes, des délégués, du Conseil de Vie Lycéenne (CVL)...

Une cotisation annuelle de 5€ est demandée aux élèves. Elle est facultative mais nécessaire au bon fonctionnement des diverses activités proposées aux adhérents. La cotisation est valable toute l'année scolaire. N'hésitez pas à vous rapprocher des membres du bureau de la MDL ou bien des référentes MDL de l'établissement (Mmes Houat et Soyez) pour de plus amples informations. Au cours de l'année, une assemblée générale est organisée et un bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) est élu pour l'année scolaire.

### LE CVL :

Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement.

Composition du CVL :

- 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans
- 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants)
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS)
- 2 représentants des parents d'élèves

Le chef d'établissement **préside** cette instance.

Les adultes ont un **rôle consultatif** : ils ne participent pas aux votes.

Chaque année, **le vice-président du CVL est élu, pour un an, parmi les candidats à l'élection de représentants des élèves au conseil d'administration**. Les élections auront lieu quelques semaines après la rentrée scolaire.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) se réunit plusieurs fois par an et travaille sur un ordre du jour précis pour formuler avis et propositions. Avant chaque séance du conseil d'administration du lycée, le CVL se réunit sur convocation du chef d'établissement. Il peut aussi se réunir en séance extraordinaire, si la moitié des représentants lycéens le demande.

Le CVL est obligatoirement consulté sur :

- les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,

- les questions de restauration et d'internat,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut aussi faire des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

### Les délégués de classe :

**Deux** délégués des élèves sont élus **dans chaque classe** au début de l'année scolaire. Ils ont plusieurs responsabilités :

- ils **représentent les élèves** de leur classe
- ils sont des **médiateurs** entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves

Dans chaque classe, les deux délégués participent au **conseil de classe**. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève. Si un élève de la classe passe en **conseil de discipline**, les deux délégués de la classe de l'élève y participent. Dans les lycées, tous les délégués des élèves se réunissent au moins deux fois par an dans le cadre de **l'assemblée générale des délégués des élèves**. Cette assemblée consultative permet d'informer les délégués et d'organiser des échanges entre eux.

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin uninominal à deux tours **dans chaque classe**, avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire. Si deux candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus jeune candidat est déclaré élu. **Tous les élèves sont électeurs et éligibles.**

### Les éco-délégués :

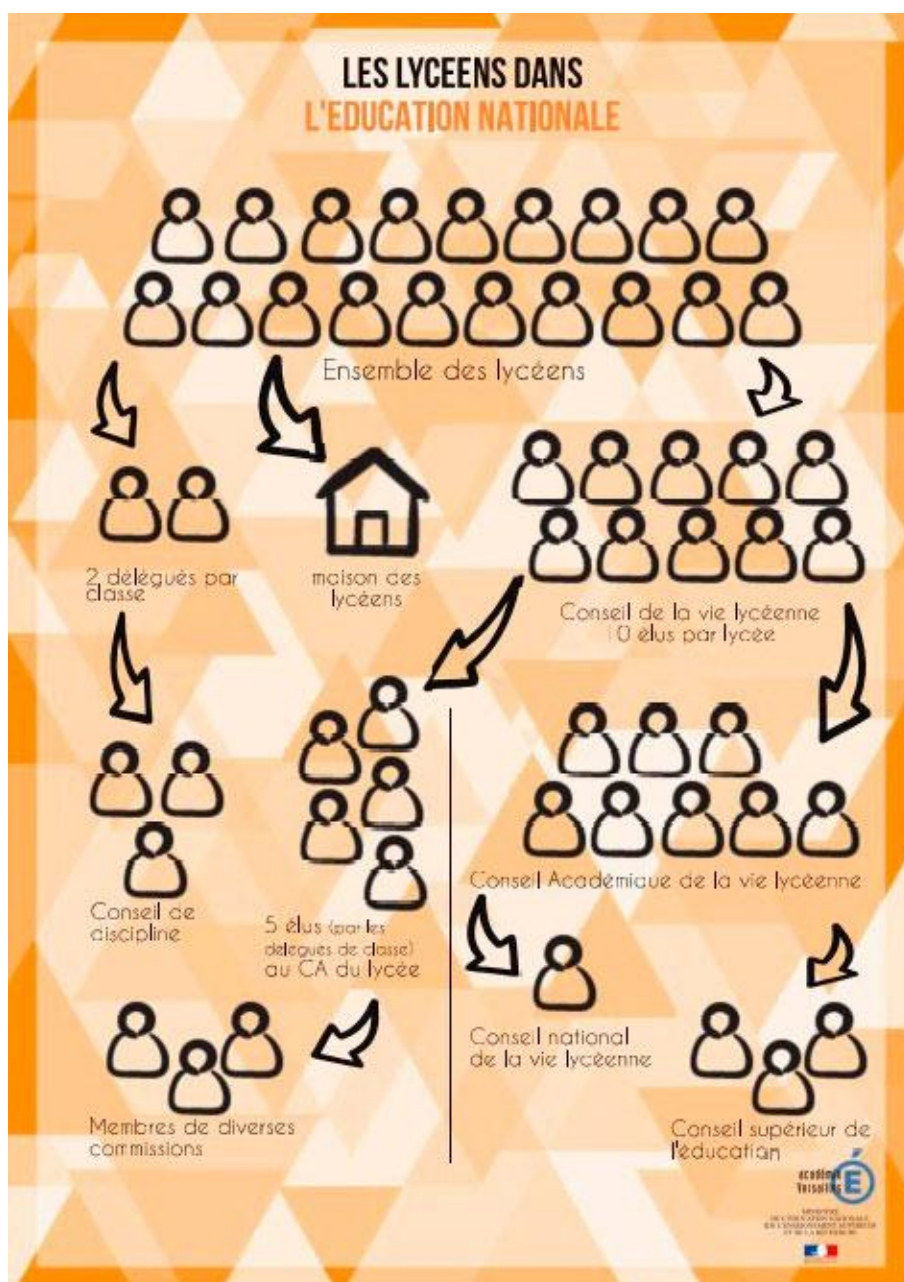
Ils jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre la transition écologique et le **développement durable** dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, qui sont autant de lieux et de vecteurs de cette démarche. La mission des éco-délégués est **d'apporter leur engagement et leurs connaissances** à leur classe en faveur du développement durable. Les éco-délégués sont **les ambassadeurs de cette vision** qui unit le respect de la planète, le respect du Vivant

et le respect de l'autre. Ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, contribuer à l'installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposer des initiatives et actions comme les "marches vertes", etc.). Ils sont élus parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités.

### Les représentants lycéens au conseil d'administration :

Ils sont élus par les délégués de classe et les élus titulaires au CVL parmi les élus CVL titulaires et suppléants au CVL. Les délégués de classe désignent les représentants élèves au conseil de discipline.

Le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant. Dans les conseils d'administration, dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves siègent.





## INFORMATIONS PRATIQUES :

### Les options facultatives :

**Section européenne :** Cette option s'ouvre aux élèves qui ont envie d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. Cette option s'ouvre aux élèves de la voie générale et technologique et doit être suivie de la seconde à la terminale. L'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat.

### Partenariats :

Henri IV et IEP : Les élèves intéressés au sein de la voie générale peuvent s'inscrire aux modules de préparation des écoles Henri IV Paris et à l'IEP (sciences politiques) de St Germain en Laye. Les professeurs principaux vous donneront les informations nécessaires concernant ces options si vous souhaitez vous y inscrire.

Rev'elles : Les jeunes filles intéressées peuvent s'inscrire au programme « Rev'elles ton potentiel », il s'agit d'un programme comprenant un parcours de 5 jours d'ateliers collectifs menés par l'association pendant les vacances scolaires, avec une heure d'entretien individuel. Le parcours est suivi d'un accompagnement collectif et individuel de cinq mois. Ce parcours s'adresse à celles qui ont besoin de trouver leur voie, de développer leur confiance en elles, d'apprendre à communiquer en public et de se familiariser avec le monde de l'entreprise.

Concours d'éloquence : Les quatre dernières années, les élèves de seconde GT ont participé au concours d'éloquence organisé par l'association « Trouve ta voix » et mis en œuvre par les professeurs de français des classes concernées. Deux années consécutives, ce sont des élèves du lycée Fernand et Nadia Léger qui ont remporté la première place au concours, donc n'hésitez pas à solliciter vos professeurs de français !

AFEV : Depuis deux ans, plusieurs élèves sont mobilisés avec l'association AFEV dans un projet de mentorat entre collégiens et lycéens. Des lycéens de FNL sont « mentors » d'élèves de collèges voisins et les accompagnent dans l'aide aux devoirs, dans leur choix d'orientation, etc.

### Ecole ouverte :

L'école ouverte offre de nombreuses activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel, sportif et de loisirs. Les sessions d'école ouverte ont lieu la première semaine de chaque période de vacances scolaires (à l'exception des vacances de décembre), la liste des activités proposées et la fiche d'inscription sont disponibles au secrétariat auprès de Mme GUIMIER.

### Association sportive :

L'objectif du sport scolaire est de proposer et de développer, pour les élèves volontaires, la pratique d'activités sportives, en complément des cours d'éducation physique et sportive, ainsi que l'apprentissage de la vie associative par les élèves. C'est aussi l'occasion d'organiser des rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements, les districts. Pour vous inscrire à l'AS et connaître le programme des activités 2024/2025, vous pouvez rentrer en contact avec votre professeur d'EPS.

### **Photos de classe :**

Cette année les photos de classe auront lieu les 19 et 20 septembre (les horaires vous seront communiqués ultérieurement). Pensez à mettre votre plus belle tenue !

### **Voyages scolaires :**

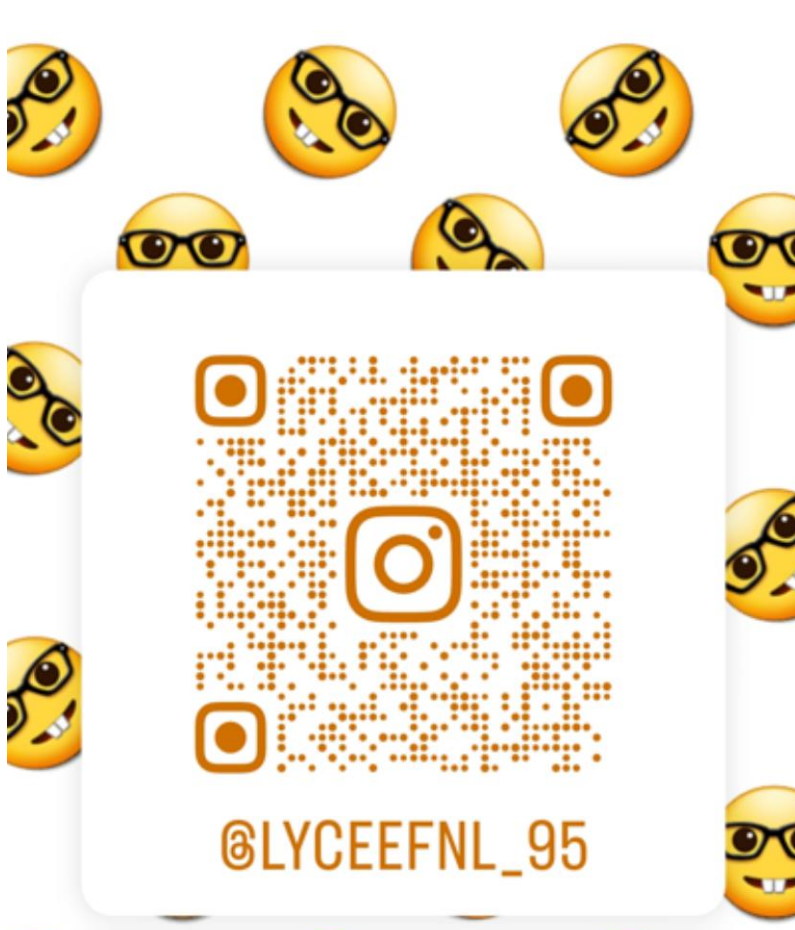
Les voyages scolaires sont à l'initiative des professeurs, ils permettent une autre ouverture pédagogique et culturelle sur la France et l'étranger. Les déplacements des élèves lors des sorties et voyages scolaires participent à la mission éducative des établissements. N'hésitez pas à en parler à vos professeurs.

### **Clubs :**

- Club manga avec M. Bafferon : Se renseigner auprès du professeur documentaliste au CDI.
- Club ciné débat avec l'association Unis Cité : Une semaine sur deux un film ou un court métrage vous est présenté et un débat suit la projection, animé par les intervenants de l'association Unis Cité. Mme Lorier vous communiquera les dates, horaires, lieux et thèmes via l'ENT et par voie d'affichage.
- D'autres clubs peuvent voir le jour à votre initiative donc n'hésitez pas à en parler à vos professeurs ou aux CPE !

**Toutes les équipes pédagogiques, éducatives et le personnel administratif  
vous souhaitent une excellente rentrée 2024 !**

Pour rester informé de ce qu'il se passe au lycée :



**Abonne toi à la page INSTAGRAM du lycée !**

Et pense à consulter régulièrement le site internet du lycée :

<https://lyc-leger-argenteuil.ac-versailles.fr/>